

Compte rendu du CSAL du 15/04/2025



CSAL EMPLOI du 15 avril 2025

L'ordre du jour du CSAL était le suivant :

Point N°1 : PV CSAL du 24 septembre 2024 (pour approbation)

Point N°2 : PV CSAL du 19 novembre 2024 (pour approbation)

Point N°3 : Evolution des emplois 2025 (pour information)

Point N°4 : Bilan 2024 de la formation professionnelle et plan local de formation pour 2025 (pour avis)

Point N°5 : Budget : exécution du budget 2024-Budget prévisionnel 2025 (pour information)

Point N°6 : Préparation de la campagne déclarative Impôt sur le revenu 2025 (pour information)

Questions diverses

Après la lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales et notamment celle de l'alliance CFDT-CFTC, le Directeur Départemental des Services Fiscaux M. Philippe DUFRESNOY a fait le point sur la journée Porte ouverte à la DDFIP du 02 avril 2025. A cette occasion, 336 personnes (jeunes et personnes envoyées par France Travail) ont découvert les métiers et les missions exercées à la DDFIP.

Point N° 1 et 2 :

Approbation des PV CSAL du 24 septembre 2024 et du 19 novembre 2024

Point N° 3 Evolution des emplois 2025 :

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit 550 suppressions d'emplois pour la DGFIP.

Pour le 78 : Le nombre de suppressions nettes d'emplois est de **32**.

Ce chiffre intègre un abondement du Délégué du Directeur Général de 5 emplois de catégorie C accordé à la DDFIP des Yvelines.

La déclinaison départementale des évolutions catégorielles repose sur la combinaison de plusieurs critères :

- l'analyse de la situation des effectifs des services : emplois vacants et départs à la retraite ;
- l'analyse par famille de métier de la situation de chaque service au regard de ses charges et de ses enjeux.
- Les suppressions d'emplois se répartissent de la manière suivante par catégorie :

A : +3

B : -14

C : -21

Une seule personne a vu son poste supprimé.

La CFTC a voté contre ces suppressions d'emplois car la DGFIP répond toujours à une logique budgétaire qui ne tient pas compte de nos missions et de nos conditions de travail.

Pôle GESTION PUBLIQUE

ÉVOLUTIONS PLF 2025 EMPLOIS FLÉCHÉS, NON FLÉCHÉS A, B, C

SERVICES		FLECHES			NON FLECHES			TOTAL	
		A	B	C	A	B	C		
DIRECTION	Division Domaine						-1	-1	-1
EDR	spécialisation GP					-2		-2	-2
SGC	SGC VERSAILLES						-1	-1	-5
	SGC POISSY						-1	-1	
	SGC HOUILLES						-1	-1	
	SGC TRAPPES					-2		-2	
Trésoreries Hospitalières	TRES MANTES POISSY SAINT GERMAIN EH _ antenne POISSY						-3	-3	-6
	VERSAILLES EH _ VERSAILLES						-3	-3	
PAIERIE DEPARTEMENTALE	VERSAILLES						-1	-1	-1
TOTAL						-4	-11		-15

Pôle PILOTAGE ET RESSOURCES

ÉVOLUTIONS PLF 2025 EMPLOIS FLÉCHÉS, NON FLÉCHÉS A, B, C

SERVICES		FLECHES			NON FLECHES			TOTAL	
		A	B	C	A	B	C (AT)		
DIRECTION	Versailles						-2	-2	-2
TOTAL							-2	-2	-2

Pôle GESTION FISCALE
ÉVOLUTIONS PLF 2025 EMPLOIS FLÉCHÉS, NON FLÉCHÉS A, B, C

SERVICES		FLÉCHÉS			NON FLÉCHÉS			TOTAL
		A	B	C	A	B	C	
DIRECTION	Division Contrôle Fiscal et Recherche						-2	-2
	Division des Affaires Juridiques						-1	-1
EDR	Spécialisation « FART. »					-1	-1	-1
PCRP	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 1	1						1
	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE 2	1						1
	VERSAILLES	1						1
SDIF Dont Equipe SDIF	Antenne VERSAILLES						2	2
SIC	VERSAILLES	1						1
SIP	HOUILLLES						-1	-1
	PLANTES-LA-JOLIE						-1	-2
	POISSY						-1	-1
	LES MUREAUX						-1	-1
	RAMBOLLET						-1	-1
	SAINT-GERMAIN-EN-LAYE						-1	-3
	VERSAILLES						-1	-1
	ST-QUENTIN						-1	-1
SPP	VERSAILLES 2	-1	-2	-1				-6
Trésorerie Yvelines Amendes	SAINT-QUENTIN EN YVELINES						2	2
TOTAL		2	-3	-1	0	-7	-7	-15

Point N° 4 Bilan 2024 de la formation professionnelle et plan local de formation pour 2025 (pour avis) :

Les effectifs rémunérés par la Direction sont au nombre de 1 376 pour l'exercice 2024 contre 1 407 pour l'exercice 2023 soit une baisse de 2,2 %.

Pour l'ensemble des dispositifs de formation, formation continue, préparation aux concours, **214** personnes sont intervenues sur l'exercice 2024.

1 563 heures de formation ont été animées au sein de la Direction.

Les professionnels associés ont contribué à hauteur de **1 663** heures de formation auprès d'autres directions notamment le CIF de Noisy-le-Grand.

Au total, **3 226 heures de formations** ont été animées au cours de l'exercice 2024.

En 2025, des bornes wifi seront installées sur les sites, une salle de formation avec des postes fixes sera maintenue. Les stagiaires se présenteront alors avec leur ordinateur portable. Cette mesure permet de réduire le parc informatique ainsi que la maintenance d'ordinateurs peu utilisés.

En 2024, 2 935 stagiaires ont bénéficié de 4 085,5 jours de formation, soit une moyenne de 1,39 jours de formation par agent. Comparé à N-1, le nombre moyen de jours de formation augmente de 12,1 %. Le taux d'accès à la formation progresse de 5,7 % comparé à l'exercice 2023.

Le format présentiel est plus largement utilisé (79,6 % d'agents formés) que les autres formats. Afin de réduire les coûts liés à la formation professionnelle les modes e-formation et distanciel seront privilégiés au niveau des CIF et des sites locaux de formation

Par ailleurs, un point d'attention sur les absences est apporté. Un stagiaire inscrit a une formation s'engage à y participer. En cas de désistement, il doit prévenir son chef de service mais également le service local de formation.

Un nombre inférieur à 8 stagiaires oblige à annuler la formation.

Point N° 5 Budget prévisionnel 2025 (pour information) :

- Evolution des postes de dépenses (prévisions) :

- Nettoyage des locaux : augmentation conséquente des coûts du nouveau marché (première année complète du nouveau marché) ;

- Affranchissement : une réduction significative est attendue pour être au rendez-vous de l'objectif attendu ; Diminution timide constatée au 1er trimestre 2025.

- Réduction du montant des FDD : à compter du 17.03.2025, les équipiers EDR travailleront à minima 2 jours/semaine en télé-travail ou sur leur site de rattachement. De plus, la rationalisation de l'utilisation des véhicules de service déployés sur les sites permettra de limiter les coûts.

- Immobilier : le financement de la rénovation de l'accueil du CFP de Saint-Germain-en-Laye est d'ores et déjà programmé par le bureau SpiB-2C.

Point N° 6 Préparation de la campagne déclarative Impôt sur le revenu 2025 (pour information) :

- Mise en place du taux de PAS individualisé par défaut au sein des couples mariés ou pacsés, afin d'assurer une répartition des prélèvements plus équitable entre les membres du foyer fiscal, en tenant compte de leurs éventuelles différences de revenus;

- Maîtrise des coûts et la limitation de l'empreinte environnementale de la DGFIP en supprimant l'envoi des déclarations papiers aux usagers ayant déclaré leurs revenus de manière dématérialisée en 2024;

- Renforcement de la lutte contre la fraude déclarative et éviter les restitutions indues. Le législateur a instauré dans la loi de finances pour 2025 une nouvelle procédure simplifiée de contrôle qui autorise l'administration fiscale, en présence d'indices sérieux de nature à remettre en cause les dépenses ou les prélèvements à la source déclarés par le contribuable, à ne pas les prendre en compte dans la taxation.

La date limite de dépôt des déclarations :

- papier est fixée au mardi 20 mai 2025.

- en ligne sont fixées aux :

- jeudi 22 mai 2025 pour les départements n° 1 à 19 et pour les usagers non-résidents ;
- mercredi 28 mai 2025 pour les départements n° 20 à 54 ;
- jeudi 5 juin 2025 pour les départements n° 55 à 974 et 976.

Une expérimentation est en cours depuis le 01/04/2025 sur l'ensemble des SIP consistant en une organisation plus modulaire des créneaux d'accueil physique. La possibilité de prendre directement des rdv physiques par les usagers ne leur est plus offerte. Les rdv physiques sont désormais donnés par les agents aux seuls dossiers le nécessitant (complexité, usagers âgés etc) après un échange téléphonique avec l'utilisateur.

QUESTIONS DIVERSES :

Avenir des PCE, pas de réorganisation cette année. En attente de la mise en place de la facturation électronique et de son impact sur les SIE.

Calendrier des mutations locales :

B résultat mouvement national le 30/04/25

C le 17/05/2025

A le 05/05/2025 ou 09/05/2025

Le mouvement local commence après les résultats du mouvement national.

Pour les A : Il va y avoir sur Ulysse 78 la publication des fiches de Poste pendant 1 mois, il faudra donc faire pour les postes qui vous intéressent une lettre de motivation accompagnée de votre CV et de vos 3 derniers compte-rendu d'entretiens professionnels. Après sélection par la direction, vous devrez participer à un entretien oral avec le responsable du service, un A+ du service RH et un chef de la division correspondant au poste visé si nécessaire.

Au niveau local pour les A, les mutations seront donc au choix de la Direction et au fil de l'eau au moment où les fiches de postes seront publiées sur Ulysse78.

**Vos représentants CFTC sont là pour faire remonter vos demandes.
N'hésitez pas à les contacter : cftc.ddfip78@dgfip.finances.gouv.fr**